

COUSANCE

Éclairage public : extinction à partir de ce samedi

Lors du dernier conseil municipal, le maire de la commune de Cousance, Christian Bretin, a proposé aux élus une coupure de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures du matin qui prendra effet à partir de ce samedi 22 octobre.

Dans le contexte financier actuel contraint, la question de l'extinction nocturne de l'éclairage public devient fondamentale. Celle-ci représente un fort gisement d'économies financières simple à mettre en place. En éteignant 5 à 7 heures, par nuit on peut réaliser jusqu'à 50 % d'économie sur la facture d'électricité.

Il fallait « agir vite »

« Face à la hausse considérable des dépenses énergétiques qui ont augmenté de près de 30 % sur une année et qui va vraisemblablement se poursuivre, Il nous convient d'agir, et d'agir vite », a précisé le maire Christian



Partout en France, la question de l'extinction nocturne de l'éclairage public devient fondamentale. Photo illustration Progrès/Flavien CLEMENT

Bretin. « Agir vite sur le plan comportemental, en agissant sur nos habitudes de vie au sein de notre mairie, en optimisant nos contrats EDF liés à l'éclairage public et enfin, en réduisant la consommation électrique liée à l'éclairage public. » Ainsi, Christian Bretin a proposé aux élus une coupure de l'éclairage public de 23 à 5 heures du matin qui prendra effet ce samedi 22 octobre. Cette réduction permettra

un gain financier annuel de près de 8 000 euros pour la commune.

Il est également important de rappeler que les nouveaux éclairages LED qui remplacent progressivement chaque année les anciens lampadaires, ont généré une baisse de la consommation liée à l'éclairage public de près de 22 % en 4 ans. « Cette démarche va bien sûr se poursuivre », a-t-il précisé.